

SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT GUILDE / AMAPA

Semaine du 6 février 2012



SOMMAIRE

INSTITUTIONNEL P. 7

• La Guilde des scénaristes et l'Amapa signent un accord ...

E.T. INSTITUTIONNEL

La Guilde des scénaristes et l'Amapa signent un accord de partenariat

La Guilde française des scénaristes, syndicat chargé de défendre les intérêts artistiques, contractuels et financiers des scénaristes, présidée par Jean-André Yerlès et **l'Amapa**, Association de médiation et d'arbitrage des professionnels de l'audiovisuel, présidée par Anne Landois, **ont signé lundi dernier une convention de partenariat visant à résoudre, par la médiation, les conflits entre auteurs portant**

sur la phase d'écriture et de développement des projets audiovisuels et cinématographiques. L'Amapa a pour objectif initial de faciliter, en toute indépendance, le règlement des conflits individuels entre auteurs et producteurs avant qu'ils ne débouchent sur un litige judiciaire et ne pénalisent leur image ou leur carrière. Outre la Guilde, elle compte parmi ses adhérents d'autres structures syndicales, ainsi que plusieurs sociétés de gestion collective des droits. Dans un communiqué publié vendredi, **la Guilde s'est réjouie de l'extension des activités de l'Amapa à la médiation entre auteurs. "Les affaires de contrefaçon récemment médiatisées démontrent la nécessité de pouvoir résoudre des conflits en amont de procédures judiciaires lourdes et coûteuses"**, a noté la Guilde des scénaristes. Cette procédure, destinée aux seuls scénaristes professionnels, nécessite que ceux-ci s'adressent préalablement à la Guilde. En revanche, ce partenariat ne leur impose pas d'être adhérents du syndicat.

Télévision vendredi 3 février 2012 16:30

Les scénaristes de la Guilde s'allient avec l'Amapa

La Guilde française des scénaristes a signé une convention de partenariat avec l'association de médiation et d'arbitrage des professionnels de l'audiovisuel.

Lundi 30 janvier, le syndicat des scénaristes et [l'Amapa](#) ont signé une convention de partenariat visant à résoudre, par la médiation, les conflits entre auteurs portant sur la phase d'écriture et de développement des projets audiovisuels et cinématographiques.

Cette procédure destinée aux seuls scénaristes professionnels nécessite que ceux-ci s'adressent préalablement à la Guilde.

"Les affaires de contrefaçon récemment médiatisées démontrent la nécessité de pouvoir résoudre des conflits en amont de procédures judiciaires lourdes et coûteuses", souligne la Guilde qui se réjouit de ce que l'Amapa ait étendu ses activités à la médiation.

"L'Amapa a pour objectif initial de faciliter, en toute indépendance, le règlement des conflits individuels entre auteurs et producteurs avant qu'ils ne débouchent sur un litige judiciaire et ne pénalisent leur image ou leur carrière, rappelle la Guilde. Outre la Guilde, elle compte parmi ses adhérents d'autres structures syndicales, ainsi que plusieurs sociétés de gestion collective des droits."

Anne-Laure BELL

Lundi 6 janvier 2012

INSTITUTIONNEL

GUILDE DES SCENARISTES / AMAPA : accord pour la médiation des conflits entre auteurs

La Guilde française des scénaristes et l'Amapa (Association de médiation et d'arbitrage des professionnels de l'audiovisuel) ont signé, lundi dernier, un accord pour la médiation des (...)